

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2023

Le 20 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 14 décembre 2023, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. CORRE (Bernard, Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M. FAYET, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M. MARQUIS, M. BUCK, M^{me} PORTEJOIE, M. GOUGAT, M^{me} ARNOUX, M. AMOUR, M^{me} FINAT, M. BERTIN, M^{me} RICHE et M. LEDET (Conseillers municipaux).

Représentées : M^{mes} GONDAT et ALVES

M. FAYET a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte-rendu du CM du 24 octobre 2023 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ ASTREINTE HIVERNALE

Pour assurer le nettoyage de la voirie (neige, verglas, obstacles divers,...), l'astreinte hivernale est fixée cette année du 25 décembre 2023 au 04 mars 2024.

Afin d'éviter la contrainte de prendre une délibération chaque année, les élus décident, à l'unanimité, de fixer pour les années à venir cette période d'astreinte du 1^{er} lundi de décembre 8h00 au 1^{er} lundi de mars 8h00.

2/ COMPTABILITE

Les deux décisions suivantes sont prises à l'unanimité par les élus :

- la mise en vente du véhicule Renault Kangoo de 2005 pour la somme de 488€, du tracteur tondeuse Shibaura de 1985 pour la somme de 1 205€ et de l'ancienne épaveuse pour la somme de 4 800€.
- les créances non encore recouvrées feront l'objet d'une provision à hauteur de 2 633,39€.

3/ BUDGET : décision modificative de crédits (DM)

Afin d'honorer des dépenses imprévues (travaux de voirie, achats de petits matériels,...), une décision modificative de crédits est votée à l'unanimité pour un montant de 32 392€.

4/ URBANISME

Dans le cadre de la mise à jour des adresses de toutes les rues de la commune (adressage), il s'est avéré nécessaire d'en dénommer 4 nouvelles. A la majorité des élus, les noms suivants ont été choisis :

- rue des écoles (*anciennement la petite rue de la Mairie*)
- rue des Isles (*vers le lotissement des Isles*)
- impasse des Isles (*vers le lotissement des Isles*)
- rue du puits du Jean (*passage à l'arrière des commerces de la Place des Guinards*)

5/ EPUR CENTRE

Dans le cadre d'une enquête publique en cours, les élus expriment à l'unanimité un avis favorable au projet d'extension et de modification des activités de la société EPUR CENTRE, située sur la commune de Cusset (broyage de bois, et transit et regroupement de déchets dangereux).

6/ DISPOSITIF DUMISTE

Comme chaque année, une convention d'intervention musicale en milieu scolaire est signée avec Vichy Communauté permettant d'assurer 16h de séance à l'école maternelle et 24h à l'école élémentaire. Vote unanime des élus.

* * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES :

- Les élus assistent à une projection sur les activités et projets du SICTOM préparée par M. CROUZIER. Une réunion publique d'information sur le compostage est programmée par le syndicat le 02 avril 2024 à la salle des fêtes.
- A compter du 1^{er} janvier 2024, les bâtiments et les véhicules communaux seront assurés par la SMACL, partenaire du Crédit Agricole, et non plus par GROUPAMA.

* * * *

III/ QUESTIONS ORALES

Chaque membre de l'opposition pose une des questions suivantes au nom de leur groupe, suivies des réponses apportées par le Maire :

- Pourriez-vous nous fournir des explications concernant les cambriolages à répétition aux ateliers municipaux ? L'alarme a-t-elle fonctionné ? Quels biens ont été volés ? : Plusieurs matériels ont été volés suite à 2 intrusions en juin et en novembre. L'alarme a imparfaitement fonctionné (des aménagements ont dû être apportés pour améliorer l'efficacité des capteurs) et les portes ont été renforcées pour empêcher leur forçage.

- Pensez-vous attribuer, pour l'année 2023, une prime pouvoir d'achat aux agents éligibles au décret du 31/10/2023 n°2023-1006 ? : Cette prime, n'étant pas prévue au budget 2023, sera débattue lors des prochaines commissions finances et personnel.

- Serait-il possible de mettre en place un compostage partagé par l'installation de plusieurs composteurs collectifs sur la commune ? La majorité des creuziérois possède un jardin mais un certain nombre n'en est pas pourvu ? : Seul le SICTOM est compétent en la matière. Une réunion publique d'information sur le compostage est programmée par le SICTOM le 02 avril 2024 à la salle des fêtes.

- Pourriez-vous nous éclairer sur le dossier de la jeune fille blessée le 27/07/2021 lors d'une activité initiée par le centre de loisirs au Skate Park de Bellerive. La jeune fille souffre toujours de ses blessures et risque d'avoir, en grandissant, des séquelles de sa chute. A ce jour aucune prise en charge des assurances. Pourquoi ? : Puisque le tribunal judiciaire s'est déclaré incompétent, la famille doit saisir maintenant le Tribunal Administratif. La commune assumera ses responsabilités et appliquera la décision qui sera rendue.

Séance levée à 20h25

Le Maire,

Bernard CORRE



Le Secrétaire de séance,

Hadrien FAYET

